



Est-il possible de fumer à l'extérieur des bâtiments, mais dans l'enceinte du centre, mais à l'abri du regard des enfants ?

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 13 juin 2009

Dans un centre de vacances, est-il possible de fumer à l'extérieur des bâtiments, en présence des enfants ?

Est-il possible de fumer à l'extérieur des bâtiments, mais dans l'enceinte du centre, mais à l'abri du regard des enfants ?

Merci de votre réponse

Réponse :

Une [plaquette](#) très utile est à votre disposition sur le site de DNF. Vous pouvez également la commander en ligne.

La valeur éducative de l'exemple doit être le premier souci du moniteur.

- Il est donc recommandé de ne pas fumer en présence des enfants lorsque vous êtes en dehors de l'établissement.
- Il est, par contre, interdit par la loi de fumer dans l'enceinte de l'établissement.